

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 31 Octobre 2024**

Date de  
convocation :  
25.10.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal

Mme GIAUFFRET Caroline

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M CHAIX Michel

M ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. BARBIER Olivier.

Mme DI BARTOLO Claire

Mme GIGNOUX Laure

Mme ASSO CHARNET Geneviève

M. GIOAN Aimé

**Excusés avec procuration :**

- Madame Isabelle VONNER a donné pouvoir à Monsieur BONSIGNORE Pascal.
- Monsieur PIERRACINI Joel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre.
- Madame PERNOT Chantal a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline.

**Absents :**

- Madame SALET Cathy.
- Monsieur LE MORVAN Gilles.
- Madame GIGNOUX Laure.
- Madame HAM Emmanuelle.

Madame ASSO CHARNET Geneviève a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Pouvoirs : 4

Votants : 15 <sup>22</sup>

AR Prefecture

006-21060066-20241031-01\_10\_2024-DE  
Reçu le 13/11/2024

**POINT N°1 EXTENSION DE LA CRECHE « LES POUSSINS CALINS » - AVENANT N°2  
A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DU 13 JANVIER 2023**

**Vu** les statuts du Sivom Val de Banquière,

**Vu** l'article L2422-7 du Code de la Commande Publique,

**Vu** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée signée le 13 janvier 2023 entre la commune et le Sivom Val de Banquière,

**Considérant** que sur délégation de maîtrise d'ouvrage constatée par Convention du 13 janvier 2023, le SIVOM Val de Banquière a mené l'opération d'extension de la crèche les poussins câlins,

**Considérant** que le coût de l'opération estimé à 424 041 euros TTC est réévalué à 379 167 euros HT soit 455 000 euros TTC,

**Il est proposé au Conseil Municipal de :**

- Valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 455 000 euros TTC ;
- Autoriser Monsieur le Maire d'Aspremont à signer avec Monsieur le Président ou son représentant un avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 13 janvier 2023, actualisant le plan de financement en reprenant les montants ci-dessus, selon le modèle annexé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 455 000 euros TTC ;
- Autoriser Monsieur le Maire d'Aspremont à signer avec Monsieur le Président ou son représentant un avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 13 janvier 2023, actualisant le plan de financement en reprenant les montants ci-dessus, selon le modèle annexé.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, 07 novembre 2024

Le Maire,



ascal BONSIGNORE